

1217

Les avocats au soutien des femmes iraniennes

Dans une vidéo diffusée le 5 octobre dernier, comédiennes, chanteuses et avocates françaises se coupent une mèche de cheveux en solidarité avec les femmes iraniennes. Le 25 octobre, une affiche géante, sous la forme d'une mosaïque de visages d'avocats reconstituant le portrait de Mahsa Amini, a été déployée dans le hall de la Maison du Barreau à Paris. Des initiatives d'avocats soucieux de manifester leur soutien au peuple iranien.

La mort de la jeune iranienne Mahsa (Jina) Amini le 16 septembre 2022 à l'âge de 22 ans, à la suite de son arrestation par la police des mœurs pour avoir porté « incorrectement » son foulard, a déclenché un mouvement de protestation en Iran. Des manifestations ont éclaté dans tout le pays pour dénoncer le régime totalitaire conduisant à une nouvelle vague d'arrestations. Depuis, des dizaines de vidéos mises en ligne montrent des écolières protestant dans leurs écoles et dans les rues, agitant et brûlant leurs foulards au péril de leur vie. Les femmes défilent en scandant le slogan « *Femme, vie, liberté* », certaines se rasent les cheveux, d'autres défient le régime en retirant leur voile en public ou en se coupant les cheveux. Un geste devenu un acte symbolique de protestation depuis la révolution islamique de 1979.

Pour manifester leur solidarité au peuple iranien, des initiatives se font jour aux quatre coins de la planète. Ainsi cette vidéo initiée par l'avocat rouennais Richard Sedillot et produite par l'actrice Julie Gayet, soutenue par la bâtonnière du barreau de Paris, Julie Couturier, et par Christiane Féral-Schuhl, ancienne bâtonnière, ancienne présidente du CNB. Sur fond de Bella Ciao interprété en persan, devenu l'hymne du mouvement, des stars françaises et des avocates se coupent une mèche de cheveux. Diffusée sur les réseaux sociaux, la vidéo de 2 minutes a été vue des centaines de milliers de fois. « *Fière de mes sœurs en France. Je suis tellement fière* » a commenté l'actrice Golshifteh Farahani en postant la vidéo likée 300 000 fois sur son compte Instagram. Contrainte de quitter l'Iran en 2008, l'actrice devenue française soutient les manifestants depuis son exil : « *Il faut raconter ce qu'il se passe. Le pouvoir arrête tout le monde, un passant, un artiste, un activiste, un avocat* » (*Le Monde*, 9 oct. 2022).

Dans l'attente d'initiatives judiciaires ou diplomatiques, « *nous devons utiliser les armes qui sont les nôtres* », affirme Richard



Sedillot, ancien vice-président de la commission des affaires européennes et internationales au CNB, spécialiste des droits humains, « *L'avocat n'a ni pouvoir politique, ni pouvoir diplomatique, mais il doit être aux côtés de ceux qui souffrent et dont les libertés sont contraintes. Modestement, nous devons soutenir les iraniens, même à l'occasion d'une initiative médiatique, afin de conjurer l'oubli* ». Présidente de Lawyers for women, association luttant contre toutes formes de violences faites aux femmes en France et à l'international, Michelle Dayan a participé à la vidéo. « *Couper une mèche de cheveux, c'est la moindre des choses que je puisse faire, ma liberté n'est pas en jeu alors que les femmes iraniennes risquent leur vie. Leur combat m'oblige, en tant que citoyenne, en tant qu'être humain. Cette lutte dépasse le genre, des hommes combattent aux côtés des femmes iraniennes pour soutenir les libertés fondamentales* ». En marquant les esprits, les réseaux sociaux peuvent aussi permettre de porter un message de paix. Acte de solidarité, les participantes espèrent que cette vidéo contribuera à une prise de conscience sur le combat des femmes iraniennes pour la liberté de disposer de leurs corps. « *Il y a d'abord eu un grand silence y compris de la part de certaines féministes. J'ai entendu beaucoup de françaises d'origine iranienne dire qu'elles se sentaient seules. Après cette vidéo, nous avons reçu de nombreux témoignages de ces femmes, elles étaient très touchées. La solidarité c'est notre humanité,*

le féminisme est un humanisme » interpelle Michelle Dayan. Alors que les recours supra nationaux restent compliqués dans la mesure où l'Iran a ratifié peu d'instruments internationaux, la portée des gestes de soutien n'est pas uniquement symbolique. Habitué à plaider devant des juridictions étrangères, Richard Sedillot rapporte que « *les nombreux confrères en détention au bout du monde que nous avons pu rencontrer nous ont confié que s'ils n'avaient pas senti de soutien extérieur, ils seraient morts* ».

Dans le prolongement de cette initiative, la bâtonnière Julie Couturier et le vice-bâtonnier Vincent Nioré, ont invité les avocats du barreau de Paris à se rassembler pour manifester leur soutien à la cause des femmes iraniennes et au respect des libertés individuelles en Iran. À la Maison du Barreau une affiche géante de visages d'avocats reconstituant le portrait de Mahsa Amini a été déployée. Les représentants du barreau parisien ont réaffirmé leur engagement auprès de leurs confrères iraniens, en particulier les avocats de la défense et les militants des droits envers lesquels la répression s'est intensifiée - à l'image de l'avocate Nasrin Sotoudeh aujourd'hui en liberté surveillée (*V. JCP G 2019, act. 358*) ou de l'avocate et prix Nobel de la paix en 2003 Shirin Ebadi. Depuis 2021, une loi a par ailleurs mis fin à l'indépendance du barreau iranien en le remplaçant par un groupe de fonctionnaires judiciaires nommés par le gouvernement.

Aujourd'hui, population civile, militants politiques, journalistes, avocats, sont arrêtés sans accès à aucune défense ni procès équitable. Quelle que soit la forme du soutien, la communauté internationale doit montrer qu'elle est aux côtés de la population iranienne dans son combat pour la liberté et rappeler sans relâche l'importance de reconnaître l'accès aux droits fondamentaux.

FLORENCE CREUX-THOMAS